



Pause ou arret d'une micro entreprise

Par **cyane**, le **09/01/2008** à **21:24**

Bonjour,

J'ai crée une micro-entreprise de prestations de services en Savoie en Juillet 2005, En Juin 2008, nous allons déménager dans le Sud Ouest mais pense reprendre une activité salarié en attendant de peut être me refaire une clientèle, Dois je arreter mon entreprise ou devrais je la mettre en pause sachant que je devrais quand même payer mes cotisations?

Merci d'avance pour vos précieux conseils.

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **10/01/2008** à **12:06**

Bonjour,

Vous répondez vous même à la question.

Pour éviter de payer des cotisations pour rien, vous pouvez procéder à une liquidation amiable plutôt qu'à un transfert.

Après votre déménagement, vous pourrez créer à nouveau une micro entreprise.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY
www.etcheverry-avocat.com